



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
12 avril 2021**

19h30-20h : huis-clos

20h-23h59 : séance publique

Ordre du jour :

Naturalisations : 8 dossiers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport de la commission Equipements publics concernant la rénovation de l'Agorespace dans le quartier du Pommier
 - 4.2 Rapport de la commission Equipements publics concernant le crédit de réalisation de CHF 230'000.- relatif au projet de remplacement du parquet sportif de la salle du Pommier
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 230 '000.- relatif au projet de remplacement du parquet sportif de la salle du Pommier, sise au 11 ch. du Pommier, 1218 le Grand-Saconnex
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 70'000.- destiné aux travaux de rénovation de la surface engazonnée synthétique de l'Agorespace du parc de la Tour, du remplacement des paniers de basket, de l'adaptation des accès de service ainsi que de la création d'un complément de clôture et l'installation de portails équipés de gâches électriques
 - 5.3 Ouverture d'un crédit supplémentaire de CHF 276'000.- destiné à soutenir les commerces du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions
 - 9.1 Résolution du Conseil administratif pour le maintien des cartes journalières CFF
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux

- 12. Communications et divers
- 12.1 Agenda
- 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) (*jusqu'à 22h55*) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Pierre GARDET (GAG) – Peta GIROD, Secrétaire (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

Mme Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)
M. Yann SIMETH (SOC)

Huis-clos : naturalisations

8 dossiers sont acceptés par 25 voix, soit à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la séance publique à 20h.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé par 20 oui, 0 non et 4 abstentions avec la modification suivante :

« Il est vrai que les protections jetables sont souvent pleines de produits chimiques **et engendrent également des problèmes écologiques**, et il serait bien de réfléchir à un système pour encourager les femmes à utiliser les protections réutilisables. » (p. 1106)

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Courriers :

Mme MICHAUD ANSERMET lit le courrier des commerçants du Grand-Saconnex concernant les totems du quartier du Pommier (*annexe 1*).

Mme GIROD lit le courrier du Bureau de médiation administrative (*annexe 2*).

Le Président donne lecture du courrier de la famille Sarfatis (*annexe 3*).

Le Président donne lecture du courriel de l'A3S (*annexe 4*).

M. PORTIER aimerait savoir quel traitement va être donné aux courriers d'opposition au PLQ, et si ceux-ci vont être renvoyés au CA ou être traités en commission.

Le Président signale le fait que ces courriers sont adressés au CA, et demandent des choses qui sont déjà en cours dans les commissions, ou ne demandent rien en particulier.

Mme MAMIN-TISSOT remarque que la liste des questions et propositions du CM en suspens s'allonge de mois en mois, et elle aimerait pour sa part recevoir une réponse du Conseil administratif concernant la création d'un agenda culturel commun entre les communes de Rive-droite, pour laquelle une motion du PDC avait été faite en 2017. Rien de concret n'a été apporté à ce jour, et il lui semble qu'il est propice d'y répondre pendant la période COVID. De plus, une proposition d'octobre 2020 de sa collègue demandait la création d'espaces de coworking, et elle aimerait savoir si cela avance. Finalement, concernant la motion de septembre 2019 « Eteignons l'éclairage public », elle aimerait que le CA revienne avec un projet concret maintenant qu'il y a eu une séance de commission ATM à ce sujet.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA explique que le sujet de l'agenda des communes avait été pris en charge par un ancien CA de la rive droite qui essayait d'extraire l'ensemble des activités. Plusieurs communes avaient trouvé l'idée intéressante, mais cela n'a pas encore été affiné. Il précise cependant qu'il y a énormément d'activités dans toutes les communes. En ce qui concerne la motion sur l'éclairage public, les mandataires doivent revenir avec un projet chiffré, qui n'a pas encore été reçu, et qui sera présenté en commission dès sa réception. Après avoir offert ses vœux d'anniversaire au Président, M. JIMAJA explique que les feuillets que les Conseillers municipaux ont reçu chacun à leur place sont des plaquettes sur la Ferme Pommier, qui viennent de sortir et contiennent toutes les informations sur ce lieu. Il renvoie les conseillers à M. POMATTO s'ils souhaitent avoir plus de précisions.

M. JIMAJA annonce que les stations de vélos en libre-service seront mises en place dans le quartier du Pommier du 16 juin au 26 septembre prochain, pour un coût de CHF 30'000.- (pris sur le fonctionnement). La location des cycles sera possible, avec également un vélo cargo à disposition, ainsi que des vélos électriques, et 2 vélos pour enfants. Il sera possible de louer tous les vélos moyennant une caution de CHF 50.- (CHF 100.- pour les vélos électriques et cargos, CHF 20.- pour les vélos enfants) et une assurance de CHF 3.- (CHF 6.- pour les vélos électriques et cargos, CHF 3.- pour les vélos enfants). Les horaires de location s'étendront de 7h30 à 19h pour la journée, et de 17h30 à 9h30 pour la nuit. Les heures supplémentaires seront facturées, et toutes les précisions figureront dans un prochain numéro du GSI.

Il signale par ailleurs que la commune a reçu et décidé de soutenir une équipe de jeunes voulant offrir des formations en ligne spécialisées en savoir-faire durable. Pour la première expérience, le thème concernera le gaspillage alimentaire. Il rappelle qu'un espace zéro déchets est testé depuis une année, et ces personnes pourraient aider les gens du Grand-Saconnex à comprendre le problème du gaspillage alimentaire. Un article expliquant cela sera également dans un prochain GSI.

M. JIMAJA ajoute qu'une étude sur la qualité urbaine sociale, faisant une analyse comparative de 3 quartiers (Pommier, Mervelet, Marbriers) a été lancée depuis janvier par l'Université de Genève et le rhizome Chôros, suite à une demande de l'office de l'urbanisme. Il précise que le Pommier a été sélectionné car il ressemble beaucoup au Mervelet. Il mettra davantage de précisions sur CMNet.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO explique qu'un dossier de présentation est fait pour les bâtiments refaits ou pour les nouvelles structures, et que comme le Pommier est terminé, une plaquette a été réalisée. Par rapport à certaines motions en cours, il annonce qu'il y aura une délibération ce soir sur les bons solidaires. En ce qui concerne la motion sur les protections hygiéniques, ses services travaillent actuellement là-dessus et a contacté les directrices des établissements scolaires concernés car pour la mise en place il faut également faire une information aux élèves et faire un travail de collaboration avec les responsables du DIP. Pour les bâtiments communaux, c'est plus simple à mettre en place. Par rapport aux logements temporaires, il indique que les choses avancent. En revanche le sujet d'espaces de coworking n'a pas été traité en particulier, cependant un espace a été mis à disposition à certaines heures pour que les jeunes puissent s'entraider.

M. POMATTO passe ensuite à la présentation des comptes 2020 (*annexe 5*). Cette année, bien que les charges du personnel aient augmenté, la commune a économisé dans les amortissements ordinaires, a fait des économies dans l'entretien des bâtiments et des terrains, et a noté une baisse des frais d'électricité. Au niveau de l'évolution des revenus, il y a eu des pertes avec la taxe professionnelle, les amendes d'ordres diminuées par l'annulation de manifestations, la fermeture temporaire des restaurants fonctionnaires, les pertes sur les loyers offerts pendant un mois, et les pertes sur les subventions cantonales ; cependant il y a eu un rééquilibrage grâce à l'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales. Il commente le graphique (p. 7) et remarque que les années 2018-2019-2020 ont été plutôt stables ; il y a eu une TPC un peu plus importante et les revenus des personnes morales ont bien augmenté entre 2019 et 2020, par contre on peut remarquer une baisse d'impôt sur les personnes physiques pour cette même période. Il précise que pour les personnes morales, il y a toujours un delta de 4 ans avant d'avoir des chiffres consolidés sur les impôts, ce qui signifie qu'actuellement on a des chiffres

consolidés sur 2014-2015, et que l'on est à 66% de facturé sur 2016. Cela prend un certain temps et c'est pourquoi l'on se retrouve parfois avec des reliquats ou des rattrapages.

M. PORTIER demande si cela va être renvoyé en commission des finances.

M. POMATTO en fera la proposition sous le point « propositions du Conseil administratif ».

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER indique que, suite aux modifications de lois comme celles sur le congé paternité et les proches aidants, son service a commencé un travail sur la révision du statut du personnel en concertation et avec les collaborateurs. Elle reviendra en commission une fois qu'un projet sera prêt. Elle annonce par ailleurs l'arrivée de 3 nouveaux collaborateurs : Mme Rute BUCHO BUSCHBECK, déléguée à la vie locale et associative à 60%, que les CM pourront peut-être voir à certaines AG, Mme Krystel WAFELLMAN, appointée à 100% au sein du service de la Police municipale, et enfin M. Dukens PETIOTE en qualité d'ouvrier polyvalent non qualifié à 100%.

Mme PORTIER ajoute que le service des parcs réfléchit à créer de nouveaux parcs à chiens en divers endroits. Le projet est pour le moment à l'étude, elle en dira plus lorsqu'elle aura davantage d'informations à communiquer.

Mme MICHAUD ANSERMET souhaiterait avoir des photos des nouveaux collaborateurs.

Mme PORTIER indique que des photos seront publiées dans le prochain GSI.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de mars 2021 seront annexées au procès-verbal et sont à disposition sur CMNet (*annexes 6 et 7*).

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission Equipements publics concernant la rénovation de l'Agorespace dans le quartier du Pommier

M. BISE donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD ANSERMET note que dans la partie « 3 points importants à relever » il est fait mention du cri des enfants. Elle pense qu'il faut préciser qu'il s'agit du soir, car la journée cela ne dérange personne.

M. PORTIER relève, en tant que président de la commission, que le Conseiller administratif a fait un gros travail. La discussion a beaucoup tourné autour du problème des nuisances sonores. En effet, à l'heure actuelle, les gens du quartier souffrent des nuisances créées par l'Agorespace. Le service est en train d'étudier les heures de fermeture, ainsi que la possibilité de mettre de la végétation haute pour couper un peu les bruits. Les commissaires

ont également suggéré la possibilité d'installer un filet pour éviter l'impact des ballons contre les grillages et palissades. Il s'agit d'une grosse réflexion, et M. GALLAND a présenté d'autres projets sur le canton, et les commissaires espèrent pouvoir faire une bonne démarche vis-à-vis des riverains.

M. BOUCHAREB connaît l'endroit, il le voit et il l'entend ; les panneaux de basket ont été mentionnés, mais personnellement il n'a vu que très peu de personnes y jouer au basket. Les seules fois où il en a vu, les personnes s'agrippaient aux panneaux et étaient assis dessus. Par contre, 20 mètres au-dessus, des panneaux de basket ont été rénovés, et il pense donc que l'on peut enlever ceux de l'Agorespace. Quant aux nuisances sonores, il note que les panneaux en bois font beaucoup de bruit quand les jeunes se font plaisir en jouant et en tirant fort contre.

Mme CAVALIERI entend bien le problème des nuisances et a une question pour les personnes du quartier : elle demande si les correspondants de nuit passent par là et font un travail à ce niveau ou pas, afin de diminuer les nuisances et discuter avec les jeunes, car il lui semble qu'en commission Prévention, sécurité, les correspondants de nuit avaient affirmé avoir de très bonnes relations avec les jeunes.

Mme MAMIN-TISSOT dit que la réflexion sur la rénovation avait eu lieu car un certain nombre de personnes se plaignaient du bruit inhérent au jeu d'enfants et de jeunes, et il lui semble que ce projet répond partiellement à la question ; cependant puisque le président de la commission pense qu'il y a encore du travail à faire, notamment au niveau de la végétalisation, elle ne comprend pas pourquoi on vote sur un rapport et un projet de délibération ce soir. Il lui semble que ce rapport devrait être un rapport d'information et que la commission continue son travail sur un budget complet. Elle a également une objection par rapport au terme « environ CHF 70'000.- » : si cela nécessite un autre montant, il faut le préciser.

M. HULLIGER rejoint Mme MAMIN-TISSOT dans ses propos, et se demande si, dans toutes les améliorations qui vont être apportées, il est prévu d'installer des caméras de surveillance par exemple, afin de pallier aux éventuels incidents qui pourraient se produire suite à l'installation de tout ce matériel neuf.

M. BISE explique qu'il est écrit « environ CHF 70'000.- » car les commissaires ont voulu inclure les panneaux de basket non chiffrés, et que donc le budget à allouer n'a pas pu être chiffré précisément.

M. EYA NCHAMA aimerait rappeler qu'il y a un cercle de la vie, et que pas une seule personne présente n'a pas été enfant, adolescent-e, puis adulte. Il remarque une certaine intolérance par rapport aux jeunes, et il aimerait baisser la tension à leur rencontre. Avant de mettre une clôture électrique, il faut se poser des questions sur les coûts élevés d'une telle clôture. De plus, normalement la police cantonale s'occupe des bruits à partir de 22h, mais lorsque les bruits ne commencent que vers 19h, il trouve exagéré de se plaindre, car les enfants doivent dépenser leur énergie. Si l'on commence à leur interdire de faire du bruit à 19h ou 20h, il trouve cela exagéré.

M. CUDRE a un avis différent puisqu'il se trouve aux premières loges, et il peut inviter ses collègues à venir observer ce qui se passe vers 20h s'ils le souhaitent. Ce ne sont pas les enfants qui sont visés, comme l'a dit Mme MICHAUD ANSERMET. Le soir ce sont des jeunes, voire des adultes qui posent problème, pas des enfants. Il remercie la commission pour son

excellent travail qui va dans le bon sens. Il serait envisageable de changer la phrase qui pose problème, et pour la végétalisation, il serait possible de l'étudier dans un deuxième temps avec un deuxième budget.

Mme PORTIER explique que la végétalisation n'a pas été intégrée à la délibération car elle peut être financée par le budget courant, puisqu'elle ne serait pas onéreuse. Elle ajoute que les CHF 70'000.- sont un maximum qui inclut l'ajout de paniers. De plus, à ce stade il n'est pas prévu de mettre des caméras. Elle rappelle que ces travaux ne concernent pas seulement la barrière, mais une rénovation générale afin que les enfants puissent continuer à jouer et à profiter de cet espace.

Mme MICHAUD ANSERMET pense que la délibération sera votée mais elle note qu'il a été dit ce soir, et cela n'avait pas été présenté lors de la commission, que l'on pourrait encore mettre des filets. Elle aimerait donc avoir une estimation des coûts de ceux-ci.

Mme PORTIER indique qu'ils sont inclus dans le coût.

Mme MICHAUD ANSERMET objecte qu'il s'agit d'un ajout plus important et elle aimerait que cela soit inclus dans le budget final. Il faut mettre toutes ces choses-là en même temps que les autres travaux, plutôt que d'y revenir par la suite.

M. PORTIER déclare que la commission a fait un énorme travail. Effectivement, il aurait sans doute fallu ne pas mettre « environ ». En ce qui concerne les panneaux, il manquait un tableau comparatif d'un troisième concurrent. Il signale avoir vu ce week-end qu'en Suisse allemande des filets ont été tendus devant les panneaux en bois, permettant d'atténuer légèrement le bruit des impacts. Par rapport à la possibilité de végétaliser certaines zones, la CA et M. GALLAND ont proposé de densifier avec des arbustes qui poussent vite, et créer un petit bloc tout autour. Il propose de faire un budget de CHF 73'000.- incluant les panneaux de basket et la possibilité de mettre des filets, et il pense qu'il faut aller de l'avant. Il s'est rendu sur place et a pu constater que l'Agorespace est dans un état critique, et il faut profiter de l'été pour faire ces rénovations. Il réunirait la commission à nouveau avec grand plaisir, cependant un gros travail a déjà été fait et il ne voit pas ce qui pourrait être fait de plus avec une séance supplémentaire. Il propose donc d'ôter « environ ».

M. BRADLEY ne doute pas du fait que le travail a été conséquent et bien effectué, cependant il a quelques remarques : il a écouté les soucis exprimés, et il comprend le problème des nuisances, mais il croit qu'il faut garder en tête l'idée que ce n'est pas la dernière fois que le CM se penchera sur cet espace. Le problème des bruits fait peut-être partie d'un problème plus global, et il veut bien croire qu'il ne s'agit pas uniquement d'enfants qui font du bruit et qu'il y a beaucoup d'acteurs là autour ; il imagine que la commission Cohésion sociale pourrait par exemple se réunir à ce sujet. Si l'on constate des déprédations de certains équipements, il pense qu'il ne faut pas le vivre comme un échec ; peut-être que cela marchera bien, peut-être que cela ne sera pas satisfaisant, mais en tout cas il n'est pas facile de bâtir un monde à partir d'essais imparfaits. Il y aura peut-être certaines choses à modifier, mais il y a des problèmes plus grands que l'Agorespace, selon lui. Il déclare que les Verts appuieront la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le rapport avec la modification demandée. **Celui-ci est accepté par 22 oui, 1 non, 1 abstention.**

4.2 Rapport de la commission Equipements publics concernant le crédit de réalisation de CHF 230'000.- relatif au projet de remplacement du parquet sportif de la salle du Pommier

M. BISE donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER explique que les normes exigées par Swiss Basket et les modifications de marquage ne concernent pas les Lions. Le plancher a été examiné en détail avec des photos et il semblerait que les normes aient changé depuis la construction de cette salle. Selon lui, ce plancher a peut-être été sous-estimé structurellement au départ, et le problème est qu'il y a très peu d'entreprises spécialisées dans le domaine. Le CA et le service technique ont trouvé une entreprise en France, une à Genève et une en Suisse allemande. Deux d'entre elles n'ont pas voulu faire de devis pour les réparations et il n'était pas possible de faire un devis précis. Le coût est de l'ordre de CHF 100'000.- pour faire une réparation partielle, mais pour faire un devis précis il faudrait fermer la salle, faire des sondages en plusieurs endroits, et il faut malheureusement avancer sur le crédit si l'on veut maintenir la salle ouverte pour les écoles. La situation est triste, cependant face à ces problèmes, il est indispensable de faire ces travaux.

M. HULLIGER remercie chaque intervenant et a bien noté ce qui a été dit. Il rappelle que lorsque les associations communales utilisent la salle, elles doivent protéger le parquet. Il demande donc pourquoi, à la fin des matchs, on laisse n'importe qui piétiner le terrain avec des talons aiguilles. Il est favorable au fait de refaire la salle, cependant il faut assumer le reste et interdire au public de venir marcher sur le parquet après chaque match ; cela lui semble logique au vu de l'argent à investir.

M. PORTIER se souvient que lors de la construction de l'école, l'architecte et le CA de l'époque avaient imaginé qu'il y aurait une couche de protection sur le plancher, vu que la salle est polyvalente. Pour mettre cela en œuvre, c'est une mise en place de l'ordre d'un ou deux jours, ce qui représente un énorme travail, et il s'est avéré que l'on abîmait peut-être davantage en mettant ces protections, c'est pourquoi elles ont été quelque peu éliminées avec le temps. La commission a étudié la possibilité de mettre un sol synthétique, mais cela est apparemment exclus pour le basket, il est obligatoire d'avoir un parquet en bois.

M. BOUCHAREB habite à côté de la salle et la connaît bien, et confirme qu'il y a eu des protections au sol pour le public, pas pour les joueurs. Le problème n'est donc pas causé par des talons aiguille au niveau des spectateurs, mais sur le terrain, et il ne voit pas comment sortir la protection sur le terrain juste à la fin du match, quand les Lions gagnent.

Mme GIROD annonce que son groupe accordera les CHF 230'000.- car ils sont destinés à la salle du Pommier, pas parce qu'ils sont destinés aux joueurs. Elle aimerait cependant que le service technique se repenche sur la protection de certains revêtements, par exemple pour le stade de foot avec le gazon synthétique où il est interdit d'aller avec des chaussures en cuir. Elle espère qu'il ne sera pas nécessaire de rechanger ce parquet dans 20 ans car on ne sait même pas si le basket restera sur le Grand-Saconnex.

Mme MAMIN-TISSOT pense que la délibération sera votée ce soir car elle est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers, mais elle revient sur le besoin de protections, pas les jours de basket, mais surtout pour d'autres usages, par exemple pour les concerts de la Sirène, ou quand il y a les festivités de BC Swing. Cela représente un travail conséquent,

cependant il coûte de refaire cette salle, et il faut bien exiger aux usagers de se plier à la protection de celle-ci.

M. PORTIER précise que le nouveau parquet ne tiendra pas 20 ans ; celui-ci a duré 16 ans, et il est difficile d'estimer la durée de vie de ces parquets, d'après ce qui a été discuté en commission.

M. EYA NCHAMA déclare que son groupe soutient cette délibération et pense qu'il faut aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le rapport. **Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.**

5. Délibérations :

5.1 Ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 230 '000.- relatif au projet de remplacement du parquet sportif de la salle du Pommier, sise au 11 ch. du Pommier, 1218 le Grand-Saconnex

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. POMATTO a seulement une remarque sur le rapport : un élément le gênait, c'est la citation par rapport aux Lions, qui est erronée. Il rappelle que la salle est séparée en trois salles avec des séparations. Il y a un terrain de basket dans la largeur, et trois dans la longueur, avec beaucoup de sports sur ceux-ci. Le traçage du terrain de basket a dû être changé immédiatement quand les normes ont évolué, cela ne pose donc pas de problème. C'est le club de basket qui a reçu un courrier de la Fédération de basket qui relevait que les dimensions du terrain n'étaient plus aux normes actuelles, ce qui obligera à refaire le marquage à un moment où un autre. Il rappelle que le terrain a 17 ans alors que la longévité normale est de 15 ans, et est utilisé continuellement par les écoles, les clubs et l'un des plus grands clubs de basket de Suisse. S'il est abîmé en surface, ce n'est pas vraiment un problème en soi, le problème vient du dessous, avec tout ce qui permet l'amortissement. Le parquet s'est fendu cette année, et la dernière fois une telle réparation avait coûté CHF 6'000.-, pendant laquelle il fallait fermer la salle, car c'est dangereux pour les enfants, donc il faut faire attention à ces risques. C'est l'une des raisons qui ont fait penser qu'il serait bien de changer le parquet car il s'affaisse à certains endroits. De plus, puisque la salle sera fermée 2 mois cet été pour les travaux relatifs aux normes incendie, l'idée est d'en profiter pour renouveler le parquet en même temps. Comme l'a mentionné M. PORTIER, il n'existe pas beaucoup d'entreprises compétentes, et Realsport, une entreprise fribourgeoise avec une antenne à Genève, a été choisie car elle connaît la salle et l'a déjà réparée. L'entreprise suisse-allemande était plus chère et plus éloignée.

M. PORTIER ajoute que la surface est de 1'365 m², c'est-à-dire environ 45x30m.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 oui, 0 non et 2 abstentions,

1. de réaliser les travaux de remplacement du parquet sportif (lambourdes et lames) ;
2. d'ouvrir à cet effet un crédit de réalisation de **CHF 230'000.-** ;
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir la dépense de CHF 230'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 ;
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 230'000.-.

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 70'000.- destiné aux travaux de rénovation de la surface engazonnée synthétique de l'Agorespace du parc de la Tour, du remplacement des paniers de basket, de l'adaptation des accès de service ainsi que de la création d'un complément de clôture et l'installation de portails équipés de gâches électriques

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. PORTIER retire sa proposition de changer le montant à CHF 73'000. Ayant réanalysé les chiffres, il estime que CHF 70'000.- sont suffisants pour intégrer les filets.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET lit la délibération, et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 23 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 70'000.- destinés aux travaux de rénovation de la surface engazonnée synthétique de l'Agorespace du parc de la tour, du remplacement des paniers de basket, de l'adaptation des accès de service ainsi que de la création de clôtures et l'installation de portails équipés de gâches électriques.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 70'000.-.

3. *De comptabiliser cette dépense dans les comptes d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense de CHF 70'000.- au moyen de 10 annuités de CHF 7'000.- dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, sous rubrique 3420.33004.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 70'000.-.*

La séance est en pause de 21h23 à 21h47.

5.3 Ouverture d'un crédit supplémentaire de CHF 276'000.- destiné à soutenir les commerces du Grand-Saconnex

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. POMATTO procède à la présentation de la délibération (*annexe 8*). Il rappelle que Mme CAVALIERI avait fait une proposition de soutien, reprise ensuite par une motion du PLR. Ses services ont travaillé sur la mise en place de cette campagne de soutien, entre autres en observant ce que les communes de Genève, Lancy et Versoix avaient déjà fait, et en prenant en compte le projet mis en place actuellement par Carouge. L'idée est de soutenir l'économie locale et les petits commerçants, en trouvant quelque chose d'acceptable par rapport au budget et un système relativement simple à mettre en place. Par exemple, le système de la Ville de Genève est impossible pour une commune telle que le Grand-Saconnex à cause de l'infrastructure nécessaire. Le présent projet a été présenté à huis clos en mars devant tout le Conseil municipal, qui a donné le feu vert pour aller de l'avant et finaliser le projet et le présenter directement en plénière. Ce projet est donc grandement calqué sur celui de Versoix, qui a bien fonctionné. Chaque habitant recevra 20.- de bons valables dans les commerces inscrits. Il s'agit donc de chaque habitant, quel que soit l'âge. Le ou la commerçant·e scanne le bon et se fait rembourser durant sa durée de validation. Les bons auront un code à introduire dans le système, ainsi qu'un code QR à scanner et valider. Le crédit part du principe que tous les bons vont être utilisés et remboursés, cependant une 2^e action peut être envisagée s'il reste de l'argent, par exemple en envoyant des bons à tous les nouveaux habitants.

M. POMATTO indique que c'est l'entreprise Valezy (VS), ayant une antenne à Genève, qui a été sélectionnée, car elle a déjà travaillé pour Versoix et Nyon et possède déjà une plateforme où les gens peuvent consulter la liste des commerces et obtenir toutes les informations nécessaires. Il a été décidé de prendre un abonnement pour 12 mois car la différence n'était pas énorme, et au vu des incertitudes quant à l'évolution de la situation, il valait la peine d'avoir ces services à disposition pour 12 mois. C'est Valezy qui se chargera de faire les bons et leurs codes. Les courriers et les envois seront effectués par l'imprimerie du Cachot du Grand-Saconnex, qui a des tarifs plus élevés que d'autres entreprises genevoises, mais qui ont offert un rabais et puisqu'il s'agit de privilégier les commerces locaux, il était logique de faire appel à ses services.

M. POMATTO apporte quelques précisions par rapport à l'envoi des courriers. La commune n'ayant pas l'infrastructure nécessaire pour faire venir chercher les bons aux habitants, le plus simple est de faire un envoi postal. Un détail important est que ces envois seront faits de façon neutre comme pour des lettres d'assurance ou de banque, pour éviter un maximum les cambriolages. Les entreprises devront s'inscrire pour être bénéficiaires, d'où l'intérêt d'avoir un listing des commerçants, et l'idée est de lancer l'action après les délais référendaires et lorsque tous les commerces seront ouverts, notamment pour les restaurateurs qui ne peuvent actuellement pas bénéficier de ce genre d'action. Pour l'instant 70 commerces ont été répertoriés sur le Grand-Saconnex, et il précise que les grands commerces de détail ne sont évidemment pas inclus dans cette action.

M. POMATTO précise que pour la demande de la motion PLR de rembourser les bons en partie était compliquée à mettre en place au niveau de l'infrastructure. L'avantage des bons est que tout le monde pourra en profiter. Au vu des échos positifs sur le fonctionnement reçus de Lancy et Versoix, la commune part du principe que cela permettra d'injecter une somme aux commerçants et d'encourager les habitants qui ne le font peut-être pas habituellement de tester les commerces locaux. Le Conseil administratif tient à remercier les personnes les ayant poussés à mettre en place ce système, et demande au Conseil municipal de soutenir cette délibération.

M. HULLIGER demande si la liste des commerçants concernés sera envoyée à toutes les personnes qui vont recevoir les bons, sachant qu'une partie des commerces du Grand-Saconnex sont situés à l'aéroport puisque celui-ci est en partie sur la commune. Il demande par ailleurs si les bons seront nominatifs, ou si une famille de 4 recevra simplement 4 bons, par exemple, et s'ils seront cumulatifs. Il aimerait savoir si ces bons seront également valables chez les cigarettiers, les magasins d'alcool, les restaurants vendant de l'alcool, et s'ils seront valables sur ces articles.

M. POMATTO répond que les bons seront cumulables, c'est-à-dire qu'une famille de 4 pourra aller dans un restaurant et y dépenser CHF 80.- de bons en une fois. Par rapport aux commerces visés, il s'est basé sur les commerces situés et payant des impôts au Grand-Saconnex, donc la boulangerie ou le fleuriste à Palexpo recevront un courrier avec la possibilité de s'inscrire comme les autres. Sur la question de l'alcool, il est vrai que, du moment qu'une personne paie pour une pizza et un verre de rouge, il n'y a pas de moyen de contrôler ce que paie le bon. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de colis alimentaires mais d'aides aux commerçants, et donc les commerces n'ont pas été exclus à cause de leur production ou du produit qu'ils vendent. Ces bons permettront d'aller aussi chez le coiffeur, l'esthéticien ou le restaurateur. Le système n'est pas parfait, certes. Il ajoute que les bons seront envoyés nominativement à chaque personne, car pour faire un regroupement familial des courriers, cela est pour ainsi dire impossible car il est très difficile de savoir quelles personnes vivent sous le même toit. Le plus simple est donc que chacun-e reçoive son enveloppe. Sur d'autres actions plus simples, la commune l'a fait, par exemple pour les contacts avec les aînés pour la sortie en bateau, mais cela n'est jamais parfait et il y a toujours des problèmes car la commune n'a pas de base de données avec ces informations.

M. HULLIGER demande si les mineurs seront compris dans les envois.

M. POMATTO répète que tous les habitants recevront une enveloppe, indépendamment de leur âge. Le but n'est pas de savoir si un enfant de 6 ans « mérite » un bon par rapport à quelqu'un de 50 ans, mais bien d'aider les commerces du Grand-Saconnex.

M. BAECHLER a cru comprendre que la liste ne contient que des commerçants, non pas des artisans, et il aimerait savoir comment la limite a été établie.

M. POMATTO confirme que cela a été fait difficilement. Le principe était plutôt d'aider des commerçants, mais il est vrai que la question s'est posée par exemple pour les avocats ayant leur étude sur la commune, par exemple, et qu'il a fallu faire un tri, sans doute pas parfait, mais qu'il fallait faire et dont voilà le résultat.

M. EYA NCHAMA estime que les explications ont été très claires. Il constate que cela fait maintenant plus d'un an depuis le 13 mars 2020, le moment où le Conseil fédéral a annoncé les mesures sanitaires qui entreraient en application le 16 mars 2020, et peut-être que cela durera encore une année. Malgré les mesures prises au niveau local, il va être difficile de relever le poids que les commerces ont dû supporter avec COVID. Il s'est donc posé la question si, en plus de l'aide communale, l'Etat de Genève songe à apporter de l'aide car il ne pense pas que cela soit suffisant.

M. POMATTO est d'accord avec le fait qu'il s'agit d'une petite goutte dans la mer, et qu'il y a également le problème des RHT, des intermittents et du travail au noir, car on sait que les RHT ne couvrent pas tout ; la commune a également offert des loyers lorsque c'était possible, a mis en place une aide alimentaire à Palexpo et les finances verront une augmentation conséquente de l'aide personnalisée, mais il ne pense pas que la commune seule puisse arriver à sauver l'économie cantonale et fédérale. Cependant avec cette délibération on peut donner un coup de main et donner une image solidaire communale. C'est pourquoi il demande au Conseil municipal de faire ce geste.

Mme MAMIN-TISSOT remercie le CA qui a travaillé avec diligence sur ce projet du CM. Elle a cependant deux doléances : premièrement, elle voudrait qu'il soit mentionné le fait que le PDC avait fait cette proposition en septembre 2020 dans la délibération et l'exposé des motifs ; deuxièmement, elle constate que le coût des envois postaux est conséquent et suggère donc des timbres à 85 centimes plutôt qu'un franc, ce qui permettrait de donner plus de bons que prévu.

M. VEIGA LÖFFEL voulait suggérer la même chose quant aux timbres.

M. POMATTO avait déjà reçu cette remarque et va se pencher là-dessus. Il précise qu'il y avait une préoccupation quant au délai de réception, car le courrier A permet un délai très court et que tout le monde reçoive le courrier en même temps, ce qui n'est pas le cas du courrier B.

M. BOUCHAREB trouve louable de faire des bons, et il remarque qu'il y a très peu de commerces au Grand-Saconnex et qu'effectivement une grande partie d'entre eux se trouvent à l'aéroport. Il aimerait savoir si les bons vont profiter au terroir : par exemple, il connaît à Collex-Bossy la famille Girod depuis des années, et il pense qu'il serait possible de faire bénéficier ces bons par rapport à des produits alimentaires (et non électroniques).

M. GARDET remercie le CA. Par rapport à certaines remarques, il ne pense pas qu'il faille ratiboiser sur les timbres, car l'on n'est plus à CHF 1'800.- près, et il rappelle que la commune va faire 6 millions de bénéfices. Il souligne le fait que les timbres à 85 centimes peuvent mettre entre 1 semaine et 10 jours, et il lui paraît plus raisonnable de payer 1 franc pour faire les envois en 24h. Par rapport à la remarque de M. BOUCHAREB, il s'agit d'une délibération pour les commerçants du Grand-Saconnex, et il ne souhaite pas distribuer ces

bons à Versoix, Genthod, Collex-Bossy, Bellevue, qui ont également de beaux bilans et n'ont pas besoin du Grand-Saconnex.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote de celle-ci :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 276'000.- destiné à soutenir les commerces du Grand-Saconnex ;*
- 2. de comptabiliser la dépense de CHF 276'000.- dans le compte 8500.000.31300.45 « Promotion économique » ;*
- 3. de couvrir ce crédit supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA annonce que la première séance du groupe de travail « Grands travaux et projets connexes » aura lieu en juin, et il enverra des informations supplémentaires par la suite.

M. POMATTO rappelle les séances suivantes, relatives aux comptes 2020 :

- 19 avril, Cohésion sociale, puis Culture, sports, loisirs ;
- 20 avril, Equipements publics, avec tous les comptes en lien avec les équipements publics ;
- 26, 27 avril, et 3 et 4 mai, commission des Finances, où 3 fondations communales seront auditionnées par rapport à leurs comptes.

M. JIMAJA a deux nouvelles dates pour la visite du chantier des Nations : le 9 et le 14 juin 2021, de 18h30 à 20h. Il fera circuler une liste sur laquelle les Conseillers municipaux peuvent s'inscrire et valider la date qui leur convient.

Mme GIROD rappelle qu'il y a une séance de Cohésion sociale le 21 avril également.

M. POMATTO le confirme et ajoute qu'il y aura également une séance d'Equipements publics le 13 avril, toutefois il ne voulait annoncer que les séances relatives aux comptes.

Mme PERROTIN DURET aimerait savoir s'il sera finalement possible pour les personnes à mobilité réduite de faire la visite du tunnel.

M. JIMAJA va se renseigner et essayer de rendre cela possible.

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA annonce que 4 groupes ont déposé des oppositions relatives au PLQ Carantec au département, qui y répondra. Par ailleurs, la commune a été alertée du fait que la nuit du 24 au 25 mars une grue était en train d'être démontée à la Voie-du-Coin ; l'entreprise avait toutes les autorisations mais ni la commune, ni les riverains n'avaient été alertés. La commune aurait pu relayer les informations si elle les avait reçues.

M. PORTIER constate que les demandes de travaux publics sont faites à l'office cantonal, mais il estime que l'on devrait aussi les faire à la commune, qui est toujours mise devant le fait accompli.

Le Président dit que c'est ainsi que cela se passe dans ce système centralisé au niveau du canton.

M. JIMAJA continue avec ses annonces. Il déclare que la centrale à béton située sur le site du Pré-du-Stand et qui a fonctionné 24h/24 du 22 mars au 1^{er} avril pour le chantier du CERN avait également une autorisation sans que des informations préalables n'aient été envoyées. Il le déplore, car la commune aurait pu relayer les informations et les habitants n'auraient pas subi autant de désagréments. Toutefois, à la demande de la commune, une distribution complémentaire de flyers annonçant ces travaux aux riverains a été faite le 22 mars sur un périmètre beaucoup plus élargi. Par ailleurs, il indique qu'une rencontre a eu lieu avec l'artiste Vincent Dubois qui a conçu l'œuvre *Adam & Eve* ; en effet, avec l'arrivée du tram, l'œuvre sera certainement impactée, et l'artiste est venu discuter avec l'administration. Si le projet qu'il compte développer avec beaucoup plus de végétalisation aboutit, celui-ci sera présenté devant le fonds de décoration. M. JIMAJA indique avoir dit à l'artiste que la commune n'avait pas d'ambition précise par rapport à cette œuvre-là. Celui-ci s'est montré très ouvert et positif quant à la possibilité de faire muter, évoluer son projet. Concernant le Grand Morillon (*annexe 9*), il note qu'un projet est en cours d'étude par les propriétaires sur cette parcelle. Il rappelle qu'un certain nombre d'organisations se situent sur ce périmètre, notamment le BIT, l'OMS, et la cité internationale en cours de construction. Il y a donc une volonté de construire mais également d'associer un certain nombre d'acteurs comme la commune. Il pense que le Conseil administratif et les services seront probablement sollicités. Bien qu'il ne s'agisse pas du territoire du Grand-Saconnex, ce projet aura effectivement un impact certain sur la commune, raison pour laquelle il le présente. Il ajoute qu'il y aura une concertation et des discussions.

M. JIMAJA montre ensuite le projet du tracé du bus 59 qui va de l'aéroport au Vengeron (*annexe 10*). Actuellement, le tracé est le même à l'aller et au retour, toutefois à partir du mois de juillet le trajet aller sera différent du retour (*cf plan, annexe 10*).

Mme MICHAUD ANSERMET demande s'il s'agira du même bus.

M. JIMAJA le confirme. Le but est de ne pas refaire le même trajet.

8. Motions : néant

9. Résolutions

9.1 Résolution du Conseil administratif pour le maintien des cartes journalières CFF

M. JIMAJA explique que cette résolution a été lancée suite à la décision des CFF de supprimer prochainement les cartes journalières des communes. Il donne lecture de la résolution, puis ajoute que celle-ci a été inspirée par celle de la commune de Vernier, que la plupart des communes vont prendre en modèle, puisque cette décision les prend un peu au dépourvu, surtout vis-à-vis de la population ayant un certain âge.

Le Président met au vote la prise en considération, qui est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la résolution. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme PRUNCU CUTILE demande si les locaux vides à la route de Ferney 211 pourraient être utilisés pour le coworking.

Mme PERROTIN DURET aborde la question d'*Adam & Eve*. Elle constate que l'on parle éventuellement de végétalisation, de faire évoluer le projet, de mutation, et elle se dit inquiète par ce mot car elle pense qu'il coûterait très cher de déplacer l'œuvre, au vu du poids du marbre et du socle en béton. Elle se demande si cela est bien raisonnable et s'il ne serait pas possible d'aménager autour de l'œuvre Adam et Eve, par exemple avec un rondau, plutôt que de la déplacer, au vu des coûts élevés que cela représenterait.

M. BOUCHARÉB transmet une question d'une habitante qui demande pourquoi le terrain de football public du Blanché n'est pas ouvert au public. Il constate également qu'il n'y a pas de protection pour le hockey à Palexpo, ni de buts à la campagne du Jonc.

M. JIMAJA indique que par mutation, il entend également le déplacement, car il n'est pas possible de laisser cette œuvre à cet endroit-là et que le socle de béton en fait partie. Il faut donc que l'artiste se penche sur la question et sur un nouveau concept dans un autre périmètre. Cependant s'il faut déplacer l'œuvre, cela fera partie des aménagements du tram et ce ne sera pas à la charge de la commune.

M. POMATTO peut répondre sur la question du terrain de foot, actuellement fermé car les services des sports des communes genevoises ont essayé de se synchroniser sur ce qui est ouvert par rapport aux mesures COVID : les terrains sont donc ouverts aux clubs et fermés à la population, dans l'idée d'unifier les pratiques entre les différentes communes. Il espère que les nouvelles mesures permettront d'ouvrir petit à petit les infrastructures publiques. Par rapport aux parcs, il n'y a pas forcément le personnel requis pour contrôler constamment le nombre de personnes et si les mesures sont respectées. C'est regrettable, mais c'est la raison pour laquelle ils sont fermés. En ce qui concerne le 211, route de Ferney, il indique que la surface est énorme et qu'il faut entièrement l'équiper, ce qui signifie qu'il faudrait effectuer des travaux pour quelques centaines de milliers de francs avant de

pouvoir en faire un espace de coworking (et cela serait le plus gros lieu de coworking de Genève).

M. GARDET a deux questions : premièrement, il reprend une question de Mme PORTIER de la séance du 7 octobre 2019 sur la présence d'employés de la voirie le dimanche dans le parc Sarasin. (*Pour rappel, la question était : « Selon ce qui lui a été rapporté, Mme PORTIER a entendu qu'un employé de la voirie a été aperçu un dimanche matin en train de nettoyer le parc Sarasin. Elle aimerait connaître les raisons pour lesquelles un employé exécute ce travail un dimanche. Elle aimerait savoir sous quelles conditions il est rémunéré, en heures supplémentaires ou excédentaires. »*). Il trouve que la réponse donnée à l'époque n'était pas adaptée à la question et se permet de la reposer ce soir. Ensuite, il aimerait savoir où en est la résolution « Pour un changement de gouvernance et / ou un renouvellement à la tête de l'administration communale » déposée par le Conseil municipal et votée au mois de septembre.

Mme MAMIN-TISSOT a appris que le restaurant du Blanché a rouvert le 1^{er} avril pour la vente à l'emporter, mais qu'il n'y a ni chauffage ni eau chaude depuis octobre 2020, et elle aimerait savoir quel est le problème par rapport à la chaufferie et pourquoi le restaurant doit fonctionner sans chauffage ni eau chaude. Par ailleurs, elle souhaite savoir où en est l'intervention par rapport au mur anti-bruit au bord de l'autoroute.

M. POMATTO indique que la chaudière de la buvette a lâché et qu'une réflexion est en cours pour la changer. Il y a deux possibilités : soit la remplacer en tant que telle par ce qu'il y a actuellement, pour CHF 10'000.-, soit intégrer son remplacement à des travaux généraux au niveau du stade car celui-ci a un problème général d'infrastructure qui est vieille, obsolète et doit être démolie pour 2025. La chaudière n'étant pas réparable, celle-ci doit être changée le plus vite possible, et il ne vaut pas la peine d'en louer une car, au bout de 6 mois, cela revient déjà au prix d'une neuve. Il faudra passer en commission lorsqu'il aura un projet fini. Par ailleurs il indique avoir été contacté par l'OCEN car l'infrastructure de l'ensemble du stade est vieille et obsolète, et a été annoncée comme infrastructure à démolir pour 2025. Suite au refus du Pré-du-Stand et aux transformations qui ont eu lieu, les projets de 2013-2015 pour le refaire sont relativement obsolètes, c'est pourquoi une étude complète pour le stade est en train d'être lancée, pour cibler les infrastructures dont la commune a besoin au niveau du sport, quels sont les besoins et les demandes, etc. Ce sujet est actuellement classé en 4^e position des projets les plus nécessaires de la commune, et risquent de passer en 1^{ère} position au vu des problèmes de consommation.

Mme MAMIN-TISSOT remercie le CA et suggère qu'ils expliquent aux tenanciers ce qu'il en est.

M. POMATTO précise que le tenancier n'a pas contacté la commune, et que le rapport du SCAV sur la buvette est resté à la hauteur du club de tennis, sans remonter jusqu'à la commune.

M. JIMAJA ajoute que les buvettes de clubs ne sont pas locataires de la commune mais locataires du club ; leurs comptes se retrouvent toutefois dans les comptes du club. Par rapport au mur anti-bruit, il indique qu'une réponse à un courrier est attendue et que celle-ci sera transmise au Conseil municipal dès réception.

M. PORTIER réagit par rapport à la remarque sur le coworking. Il rappelle qu'il y a la surface du château, la maison des médecins, l'ancienne poste, et d'autres bâtiments qu'il serait possible d'utiliser provisoirement. De plus il trouverait intéressant qu'un recensement des surfaces commerciales vides de la commune soit fait.

M. JIMAJA dit que ces données sont disponibles dans les rubriques de l'OCSTAT.

M. PRIETO demande quand l'eau à Palexpo, à côté du parc à chien, sera remise en route. Il demande également si le CA peut entreprendre des discussions auprès de propriétaires de terrains à vendre afin que la commune puisse les acquérir.

Mme PORTIER répond que l'eau sera remise en marche le 15 avril, si les températures ne sont pas négatives.

M. JIMAJA indique que la commune est attentive à toute vente de terrain sur son territoire depuis plusieurs années, afin de maîtriser le développement lorsque c'est possible, et que les projets d'achats reviendront toujours devant le CM, comme cela a été le cas récemment lors de l'acquisition de la villa 50 Ancienne-Route.

M. BRADLEY a consulté récemment le site internet de la commune et a constaté que le plan communal date de 2016 et qu'il y manque, entre autres, la Ferme Pommier. Il aimerait savoir s'il serait possible de rééditer le plan ou d'en afficher une version plus récente sur le site internet au moins. De plus, il demande ce qui continue de bloquer par rapport au projet de piétonisation de la route de Taverney qui existe depuis l'époque de M. COMTE, et si ce projet existe encore. Il lui semble que ce projet était presque abouti et il aimerait avoir une information à ce sujet, car il lui semble que c'est un cordon qui manque dans l'aménagement de ce quartier. Tout le monde marche déjà sur les trottoirs et sur la route, mais un projet parlant d'arborisation et de changer les surfaces était en cours. Il voit souvent des personnes âgées qui ont de la peine car toutes les surfaces sont craquelées malgré la réfection du tarmac côté Lehmann.

M. JIMAJA reviendra vers le CM avec une réponse.

Mme TISSOT-BUCHOUX a été approchée par une habitante concernant le passage entre les numéros 22 et 24 du chemin du Jonc et qui demande s'il y a un projet de piste cyclable qui descendrait depuis le chemin Terroux jusqu'au chemin du Jonc.

M. JIMAJA confirme qu'un projet (faisant partie d'un projet cantonal) pour offrir un passage de mobilité douce est en cours. Une séance a eu lieu avec les propriétaires, qui se sont montrés assez réticents, et il faudra voir au niveau du plan directeur ce qu'il est possible de faire.

M. GARDET précise, par rapport au chemin Taverney, que celui-ci appartient à la caisse de pension du CERN et non pas à la commune, qui n'a que l'obligation de l'entretenir.

Mme MICHAUD ANSERMET ajoute que c'est une question d'argent qui bloque le projet. La commune avait été d'accord de partager les coûts à 50/50, cependant le fonds de caisse de pension refuse pour l'instant car il n'a plus d'argent.

M. JIMAJA précise que cet accord à 50/50 ferait que le terrain serait cédé par la suite à la commune. Cependant il reviendra avec une réponse plus précise.

Mme PRUNCU CUTILE propose qu'un ramassage des crottes de chien dans l'espace dédié soit également fait le week-end pour le parc Sarasin, au vu de l'augmentation prochaine des températures et des odeurs que cela dégagera. Elle précise que c'est également une question de santé, car il n'est pas bon d'avoir des crottes toutes la journée le samedi et le dimanche à côté d'un chemin où tout le monde passe, y compris des enfants. Il faudrait que quelqu'un vienne ramasser soit le dimanche matin, soit le samedi soir.

M. JIMAJA rappelle que de nombreuses caninettes sont à disposition de la population, et que c'est aux propriétaires de chiens de ramasser les crottes derrière leurs animaux. Il pense qu'il serait préférable de les sensibiliser.

M. GARDET pense que les APM devraient faire davantage de démarches pour attraper les personnes qui laissent leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, soit en utilisant des caméras, soit en patrouillant plus souvent. Il constate que, dans le parc de Palexpo, tout le monde ramasse les crottes alors qu'à d'autres endroits, personne ne le fait. Il estime que des amendes motiveraient les contrevenants à ramasser les crottes. Il pense qu'après avoir payé une ou deux fois une amende à CHF 500.-, les propriétaires s'y reprendront à deux fois.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme RUTA demande s'il est possible de faire la séance de commission Equipements publics du 13 avril en partie virtuellement car M. SIMETH ne pourra pas y assister en personne mais souhaite tout de même pouvoir suivre les débats.

Le Président explique que la réglementation cantonale dit qu'il est possible de faire soit tout en virtuel, soit tout en présentiel, mais pas un mélange des deux, et que c'est au président de la commission d'en décider.

Mme GIROD propose que la commission Aménagement du territoire, mobilité prenne en considération et étudie les trois oppositions reçues par la commune contre le PLQ 30126-534 (projet Carantec). Il y a trois raisons à cela : plus de 400 signatures ont été récoltées (famille Sarfati, le groupe d'opposition du Grand-Saconnex et le l'AHCB). Elle signale l'existence de deux autres oppositions de MM. Lionel Binz et Jean Herzschuch. Deuxièmement, le groupe de travail « Plan directeur communal » a déjà commencé les travaux depuis 4 mois, et c'est maintenant que l'on peut apporter des changements au PDCom s'il y a d'autres réflexions sur les constructions pour la commune. Troisièmement, on est en démocratie. Si une erreur a été commise il y a 7-8 ans, il est possible de la changer aujourd'hui. Il y a déjà eu d'autres exemples dans ce canton, où le public réalise finalement qu'il y a une autre solution, plus modeste et pas complètement démesurée. Elle cite W. Churchill : « Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il nous prenne par la gorge. »

M. JIMAJA croit que Mme GIROD n'a pas saisi la démarche qu'il faut faire. Ce n'est pas à la commune de se pencher sur l'opposition, c'est au canton. Tous les courriers ont été adressés à la présidence du Conseil d'Etat, non à la commune. Il y a effectivement 4 groupes

opposés : 2 familles et 2 groupes similaires. Le PDCom a été mentionné, mais les travaux pour l'élaborer sont actuellement en cours. Bien sûr, il faut anticiper un certain nombre de choses, et c'est pour cela qu'il faut travailler ensemble. Selon lui, le Conseil administratif n'a aucune raison de vouloir cacher des choses, et il rappelle qu'une représentante du Conseil municipal participe aux réflexions préliminaires. Il pense avoir répondu à l'essentiel de l'interpellation et ajoute que, sa collègue connaissant ses convictions, elle ne peut pas l'accuser de vouloir bétonner et de cacher des choses.

M. BAECHLER note que l'opposition est importante pour la commune puisque plus de 400 voix ont été récoltées et il a l'impression que l'on va passer dessus et simplement déléguer au CA une réponse via un accusé de réception en transmettant le dossier au Conseil d'Etat. Il trouve cela un peu léger et aimerait bien aussi avoir des justifications et des réponses de la part des CA et des personnes compétentes aux 12 demandes faites à ce sujet dans le courrier qui a été lu. Il s'agit de rentrer dans le débat et satisfaire la demande de la population.

M. JIMAJA rappelle que lorsqu'un projet ayant gagné un concours est présenté, il y a une démarche d'opposition qui existe, mais elle se fait auprès du Conseil d'Etat. Pour une modification de zone par contre, il est possible de réunir des signatures, par exemple pour le Pré-du-Stand, et ensuite on vote ; c'est la démarche démocratique habituelle, et il ne faudrait pas y déroger. Ce sont des juristes qui doivent se pencher sur ces oppositions, et l'administration communale n'est pas habilitée ni compétente pour le faire.

M. EYA NCHAMA déclare que, au niveau des démocraties occidentales, la Suisse est une démocratie complète d'un point de vue du droit public. Les initiatives n'existent pas en France, en Italie, en Hongrie, etc. Mais cela fait une démocratie un peu lourde. Toute personne qui fait opposition ou lance une initiative doit bien se renseigner et travailler sur son initiative pour savoir à qui elle s'adresse. Le Conseil municipal ou le Conseil administratif ne peuvent pas répondre à une initiative ou à une opposition cantonale. Il faut étudier la procédure pour savoir qui doit y répondre.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Mme GIROD annonce que la Ferme Pommier commence à se réactiver. L'équipe est formidable et très active, et l'on peut avoir déjà 15 personnes à l'extérieur. L'association de quartier va y réemménager avec des activités telles que le Tai-Chi et les échecs géants, et ces animations seront chaque jeudi soir.

12.2 Autres communications/remarques

Le Président rappelle que normalement la sortie du Président a lieu avant la fin du mandat du Président, fin mai, mais il ne sait pas du tout s'il sera possible de faire quelque chose. Il a plusieurs idées mais elles ne sont pas réalisables pour le moment, il faudra voir selon l'évolution de la situation.

Mme PORTIER fait passer des photos des nouveaux employés communaux, comme il avait été demandé en début de séance.

M. EYA NCHAMA aimerait parler en tant que deuxième personne la plus âgée de l'assemblée. Cette année passée a été très grave pour le CM. En 2019, 2018 et auparavant, les choses étaient très conviviales : on pouvait boire un verre, être ensemble, etc. mais il désire tout de même souhaiter un joyeux anniversaire au Président du Conseil municipal.

Cette remarque est accueillie sous les applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h19.

La Secrétaire
Peta GIROD

Le Président
Matthieu Steiner

Ann. Ment.